

Le référent immobilier

**Projet de Lotissement**  
 Secteur de la Sallerie

**PLAN DE VENTE**

**LOT N° 14**

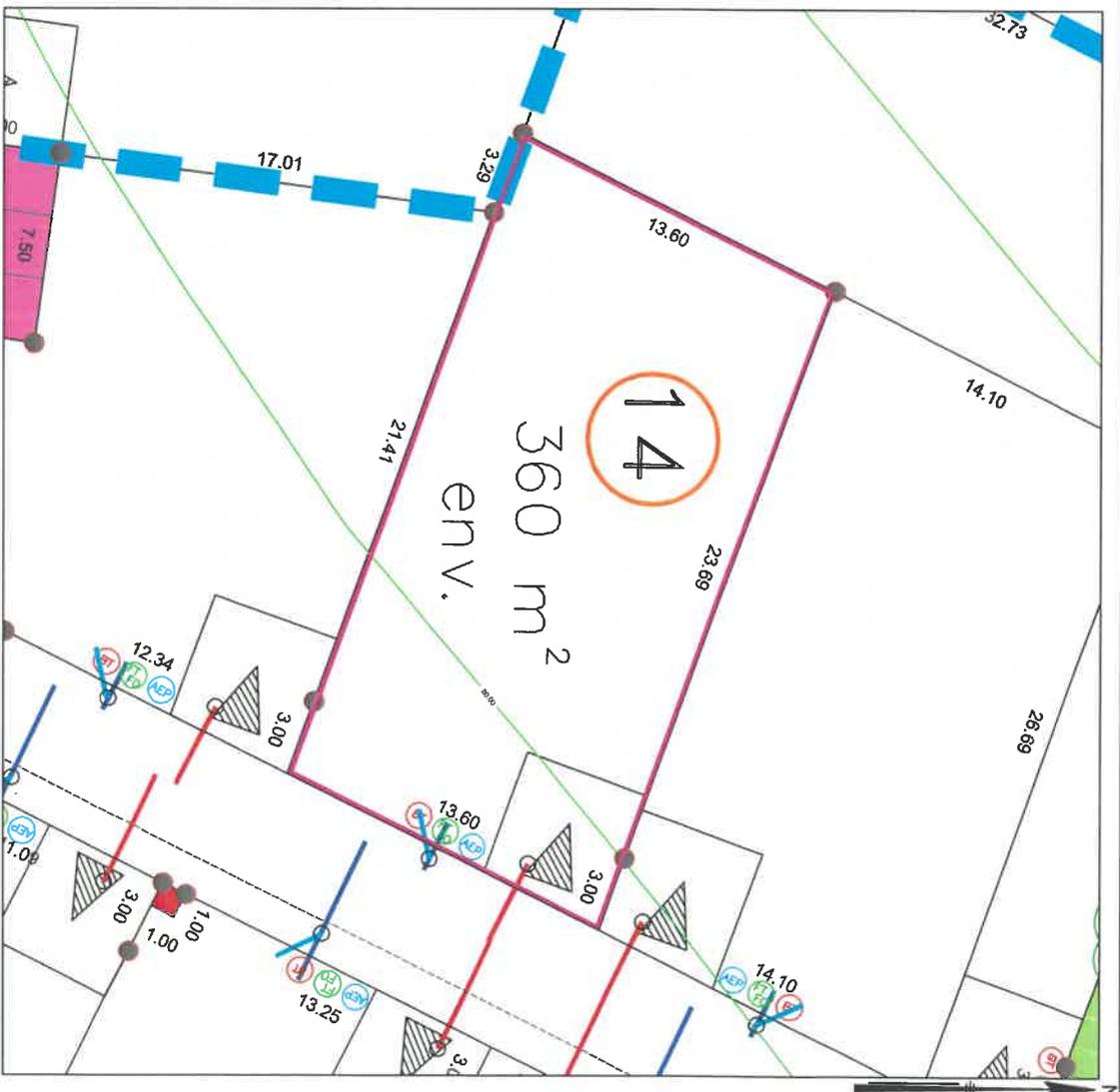
Superficie : 360 m<sup>2</sup> env.

**PLAN PROVISOIRE**



**LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :**

	Périmètre du lotissement		Création de servitude de passage de réseau: EV, ordant
	Limite tranchées de travaux		Zone Non-sédimentant hors travaux de clôture
	Surfaces ossables		Hétéo biocapote plantée en domaine privé, à la charge de l'acquéreur (3,00m)
	Chaussées		Zone non sédimentant hors travaux de clôture
	Trottoir et aérifuge continu		Cheminement piéton traversant (lit, à la charge de l'acquéreur (partition à titre indicatif, largeur 2,00m minimum))
	Places de stationnement dans les espaces communs		Halle amovible à la charge de l'acquéreur (largeur 1,00m)
	Espaces verts		Avis de stationnement non classé sur rue imposé en domaine privé correspondant à l'unique espace automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum/6,00m maximum x 6,00m de profondeur minimum
	Placoteau verre (CV <sup>2</sup> ) traitement de surface à offrir avec la Commune (CV17)		Adress projetés (partition se nombre données à titre indicatif)
	Rendat laissé en état, liaison automobile convergente à terre (CV17)		Sens de circulation des véhicules
	Encroche pour implantation candidate, problèmes en dehors du lot (potentiellement être ajustés en phase travaux)		Emplacement projeté pour le transformateur électrique HT/RT (à confirmer par ENEBIS)
	Sente enterrée		Lot pour lesquels le raccordement préalable au réseau d'eau usées peut être contracté (se référer au PPA)
	Demarcation à crêper ou en remplacement du fossé)		Puits d'irrigation de 2m: Imposé à l'acquéreur, avec surverse aérienne vers tranchée drainante
	Menton planté à crêper (par le lotisseur)		Puits d'irrigation de 2m: Imposé à l'acquéreur, avec surverse aérienne dans tranchée drainante
			Puits d'irrigation de 2m: Imposé à l'acquéreur, avec surverse aérienne vers tranchée drainante
			Puits d'irrigation de 2m: Imposé à l'acquéreur, avec surverse aérienne vers tranchée drainante



**LEGENDE BORNAGE :**  
**Borne OGE**  
**cote périmétrique approximative**

**LEGENDE TOPOGRAPHIQUE :**  
**Courbe de niveau**  
**Avant travaux VRD**

**Notes:**  
 Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : cône métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.

**Position des branchements issus des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)**

	Coffres électriques
	Réguleur électromécanique et fibre optique
	Chemiseau d'eau potable
	Branchements individuels
	Eaux Usées existant
	Branchements individuels pour récupération des eaux pluviales et surverse puits
	Branchements individuels pour récupération de drainage
	Réguleur en adhésif de la surverse des puits
	Eaux Pluies existant